

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 8 juillet 2005
(convocation du 27 juin 2005)

Aujourd'hui Vendredi Huit Juillet Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CAZENAVE Charles, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. TAVART Jean-Michel.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CHAUSSET Gérard à Mme. CURVALE Laure
Mme. FAYET Véronique à Mme. BRACQ Mireille
M. GELLE Thierry à M. REBIERE André
Mme. LACUEY Conchita à M. PIERRE Maurice
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. CASTEL Lucien à M. BREILLAT Jacques
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Jean-Louis
M. CHAZEAU Jean à M. GUICHARD Max
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. BRANA Pierre
M. COUTURIER Jean-Louis à M. MOULINIER Maxime
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
Mme. DARCHE Michelle à Mme. PUJO Colette
Mme. DELAUNAY Michèle à M. RESPAUD Jacques
M. DELAUX Stéphan à Mme. DESSERTINE Laurence

M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. JUNCA Bernard
M. JOUVE Serge à Mme. DUMONT Dominique
M. LOTHaire Pierre à M. MANSENCAL Alain
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. MANGON Jacques à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. PONS Henri à M. MERCHERZ Jean
M. REDON Michel à M. JAULT Daniel
M. SIMON Patrick à Mme. RAFFARD Florence
Mme. TOUTON Elisabeth à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme. VIGNE Elisabeth à M. SOUBIRAN Claude
Mme. WALRYCK Anne à M. DUCHENE Michel

LA SEANCE EST OUVERTE

**FLOIRAC - ZAC des Quais - Convention de partenariat CUB / Cerqual - Habitat /
Environnement - Autorisation - Décision**

Madame LACUEY présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération du 18 juillet 2001, le Conseil de Communauté a approuvé le dossier modificatif de création-réalisation de la ZAC des Quais de Floirac.

La ZAC des quais de Floirac, extension du centre bourg actuel représente 45 hectares situés en cœur d'agglomération, bénéficiant d'une desserte directe depuis la rocade.

Depuis de nombreuses années, la Communauté Urbaine de Bordeaux s'est préoccupée de la prise en compte des enjeux environnementaux dans le cadre notamment de la gestion de l'eau, des déchets ou encore dans la gestion de ses chantiers. Elle s'est également dotée d'un Programme Local de l'Habitat pour la période 2002 – 2006. Dans ce cadre, elle s'est notamment donnée pour objectif de recentrer l'urbanisation, diversifier l'offre de logements en développant le logement social.

La COMMUNAUTE URBAINE a donc placé les enjeux du développement durable parmi ses priorités à toutes les étapes de son projet communautaire de l'habitat.

Le programme global de construction de la ZAC permet d'envisager la construction de 955 logements.

Il est envisagé dans le cadre de la préparation d'un nouveau dossier modificatif de la ZAC de prendre en compte les aspects environnementaux dans l'adaptation du programme des équipements publics. Ainsi, à titre d'exemple, il est proposé que la gestion des eaux pluviales consiste désormais en la création d'une noue paysagère en lieu et place de la pose de collecteurs de grand diamètre. Cette noue permettrait le développement d'un vaste jardin public au cœur de la ZAC.

CERQUAL est une filiale de Qualitel, organisme qui regroupe CEQUABAT (activité d'évaluation des certifications), CEQUAMI (pour les maisons individuelles) et CERQUAL. CERQUAL propose une certification Habitat & Environnement applicable aux programmes neufs de logements. Cette certification vise à assurer la prise en compte de l'environnement par l'application de la démarche

HQE complétée par des objectifs de résultats concrets qui portent sur :

- management environnemental de l'opération,
- chantier propre,
- énergie et réduction de l'effet de serre,
- filière constructive et choix des matériaux,
- eau,
- confort et santé,
- gestes verts.

Un niveau d'ambition à atteindre étant fixé pour chacun de ces thèmes sous la forme d'une notation de 1 à 5.

Pour obtenir la certification « Habitat & Environnement », six des sept objectifs de prise en compte avec au minimum une note de 3 doivent être satisfait, dont trois thèmes obligatoires (management environnemental de l'opération, énergie et réduction de l'effet de serre, gestes verts).

La présente convention manifeste l'engagement volontaire des signataires à participer aux enjeux de Développement Durable de la qualité environnementale des futures constructions de logements neufs collectifs et maisons individuelles groupées qui seront réalisées dans ce cadre.

La COMMUNAUTE URBAINE propose aux différents constructeurs dans le cadre des cahiers des charges de cession de mettre en œuvre la certification Habitat & Environnement ; un contrat étant établi entre CERQUAL et chaque constructeur retenu.

Dans le cadre de la ZAC DES QUAIS DE FLOIRAC, il est proposé que la Communauté Urbaine retienne le profil D de la certification Habitat & Environnement.

Ce profil regroupe les thèmes suivants :

1. Management environnemental de l'opération

Ce thème réunit les objectifs suivants :

- Définir le profil environnemental adapté aux spécificités du site et aux attentes des parties concernées,
- Organiser l'opération pour atteindre les niveaux de performance des thèmes techniques composant le profil retenu,
- Maîtriser les processus en phase programmation et conception.

2. Chantier propre

Ce thème réunit les objectifs suivants :

- Organisation du chantier,
- Gestion des déchets de chantier,
- Maîtrise des impacts du chantier,
- Réduction des nuisances,
- Bilan du chantier.

3. Energie – Réduction de l'effet de serre

Ce thème réunit les objectifs suivants :

- Performance énergétique,
- Maîtrise des consommations électriques dans les espaces privatifs et communs.

4. Eau

Ce thème réunit les objectifs suivants :

- Qualité des équipements individuels et collectifs,
- Maîtrise des consommations.

5. Confort et santé

Ce thème réunit les objectifs suivants :

- Acoustique intérieure et extérieure,
- Confort thermique d'hiver et d'été,
- Aération / Ventilation des logements,
- Adaptation au tri sélectif des déchets ménagers.

6. Gestes verts

Ce thème réunit les objectifs suivants :

- Information des habitants et du gestionnaire.

Il est, en outre, proposé d'imposer sur le thème de l'eau une note de 4.

Naturellement, chaque promoteur-contracteur pourra élever le niveau d'ambition en fonction de ses propres capacités.

Les signataires de la convention, à savoir la CUB et CERQUAL s'engagent, à travers leurs politiques et outils de communication, à promouvoir la politique de qualité environnementale poursuivie dans le cadre de la ZAC des Quais de Floirac.

De leur côté, les constructeurs concernés pourront communiquer sur l'exemplarité de la démarche de Certification Habitat & Environnement pour les opérations de logements réalisées dans le périmètre de la ZAC des Quais de Floirac.

A titre d'expérimentation, la présente convention est conclue pour la durée de réalisation de la première phase soit 4 ans à compter de la date de signature mentionnée ci dessous.

Par conséquent, il vous est demandé Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 8 juillet 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
5 AOÛT 2005

M. SERGE LAMAISON